Recommandation pour l'élaboration d'une stratégie d'adaptation de l'estuaire de la Seine au changement climatique intégrant un plan de restauration écologique et environnementale.

Besoin d'une maîtrise d'ouvrage et d'une instance de concertation pour son élaboration

Mai 2025

A l'occasion de sa séance du 7 février 2025, le CSES a pris connaissance de multiples initiatives en cours concernant la gestion du territoire de l'estuaire de la Seine :

- Classement ou déclassement de digues vis-à-vis des risques d'inondations, et risques de sur-aléas
- Stratégie conjointe de maîtrise foncière et de gestion/restauration écologique dans le cadre d'une convention de partenariat entre HAROPA et le Conservatoire du Littoral
- Projet de plan d'adaptation au changement climatique d'HAROPA PORT
- Construction d'un Schéma Directeur du Patrimoine Naturel par HAROPA PORT
- Mise en place par l'AESN d'un contrat de territoire pour la Seine Normande, porté et coordonné par le SMGSN, avec l'objectif d'améliorer l'état des masses d'eau et de la biodiversité dans un contexte de changement climatique
- Elaboration par le SMGSN de plans pluriannuels d'actions et de travaux en faveur des milieux humides et aquatiques (PPMHA) permettant de décliner à l'échelle des EPCI une stratégie de gestion proposée sur l'ensemble de la Seine Normande
- Lettre de mission du Préfet de Région à la DREAL en vue d'accompagner la transition industrielle et écologique de la vallée de la Seine dans un contexte de tension sur le foncier et d'opportunité à anticiper et mutualiser les mesures/besoins de compensation.

Ces initiatives constituent des démarches de moyen ou long terme, accompagnées de volonté de réponse au changement climatique, et présentent donc une ambition de préservation de l'environnement de l'estuaire de la Seine sur le long terme (à l'échelle humaine), mais également la possibilité d'anticiper les aménagements / restaurations de sites qui leur permettraient de supporter les effets du changement climatique. Elles intègrent de ce fait un grand nombre d'aléas qui peuvent résulter du changement climatique et de ses effets. Mais le CSES constate l'absence d'une stratégie globale qui permet d'anticiper les conséquences de l'élévation du niveau de la mer, l'une des manifestations majeures du changement climatique dans l'estuaire puisqu'elle pourrait atteindre entre 60 cm et 1 m à la fin du siècle[1].

L'effet de l'élévation du niveau de la mer ne se traduira pas par une élévation équivalente des niveaux de la marée dans l'estuaire que nous connaissons aujourd'hui. L'estuaire évoluera dans les décennies à venir, non seulement par les interventions humaines, mais aussi par une adaptation autonome de sa structure physique et écologique, de ses chenaux et de ses estrans par des processus naturels. Une stratégie de développement et d'adaptation qui ne tient pas compte de ces changements risque fort de ne pas atteindre les objectifs voulus et de mettre les investissements, l'économie et les valeurs environnementales du bassin estuarien en péril. Accompagner l'évolution future de l'estuaire pour pouvoir bénéficier en toute sécurité de ses avantages sociaux et écologiques et de ses multiples contributions économiques régionales, voire nationales, demande une stratégie qui intègre ces

[1] En cohérence avec la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) que le Ministère de la Transition Ecologique nous demande de suivre

différents aspects sur la base de connaissances solides de tous les facteurs en jeu. En particulier, cette stratégie pourrait intégrer les orientations du projet REPERE[2] qui établit des priorités de restauration écologique de l'estuaire.

La construction de la démarche suppose de structurer les réflexions pour élaborer un véritable ***plan d'adaptation de l'estuaire au changement climatique***. Car différents scénarios peuvent être imaginés, chacun d'entre eux ayant des incidences sur l'environnement naturel, mais aussi sur les usages et les contraintes de préservation, et sur l'économie de la région. Pour y parvenir, il y a nécessité de ***mettre en place une maîtrise d'ouvrage adaptée***, compétente pour hiérarchiser les priorités des mesures d'adaptation et les mettre en œuvre, et sans doute de ***créer une structure de concertation élargie*** faisant intervenir un grand nombre d'acteurs. Cette instance devrait opérer à l'échelle de l'estuaire, de l'embouchure à Poses, et devrait fonctionner sur le long terme (sous une forme qui pourra évoluer si nécessaire), puisque le plan d'adaptation au changement climatique doit intervenir à l'échelle et dans la durée de ce changement, donc sur plusieurs décennies, et doit pouvoir être ajusté en fonction des évolutions constatées au cours du temps. Il ne nous appartient pas de préciser le profil de cette instance de concertation : dans un passé récent un Conseil de l'Estuaire de la Seine a été constitué et pourrait être remobilisé ; récemment la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature (DGALN) du Ministère de la Transition Ecologique a proposé une nouvelle forme de concertation, dénommée « Atelier des Solutions », qui se présente comme une plateforme d'échanges incluant tous types d'acteurs du territoire (élus communaux et intercommunaux, établissements publics, services déconcentrés de l'état, acteurs économiques, associations, scientifiques…) dans le but de co-construire des réponses à des questionnements spécifiques (ici ce serait l'adaptation au changement climatique de l'estuaire). La démarche pourrait aussi s'intégrer dans un SAGE de l'estuaire de la Seine qu'il faudrait créer, ce qui aurait l'avantage de pérenniser l'initiative, et de formaliser l'instance de discussion qui serait alors une Commission Locale de l'Eau dont la composition est naturellement très large.

Pour synthétiser, le CSES rappelle que l'estuaire de la Seine va évoluer d'ici la fin du siècle en lien avec la montée du niveau de la mer induite par le changement climatique. Cette évolution dépend des choix collectifs qui peuvent être faits sur les aménagements plus ou moins obsolètes de l'estuaire (tels que certains endiguements), et des solutions fondées sur la nature peuvent être instruites dans le but de favoriser la restauration des espaces naturels et le renforcement de leurs caractères estuariens, en particulier dans les secteurs de salinité intermédiaire. En dehors des aménagements, les choix doivent aussi porter sur les usages et les types de protection des zones naturelles à envisager, avec un besoin d'anticipation car les mesures de protection devront de toute façon être révisées dans le cadre de l'élévation du niveau marin. Pour y parvenir, le CSES recommande l'élaboration urgente d'un plan d'adaptation de l'estuaire de la Seine au changement climatique, selon une gouvernance et un mode de co-construction qui restent à préciser.

Pierre Le Hir, *président du Conseil Scientifique de l'Estuaire de la Seine*

[2] Projet REPERE : Référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval, élaboré par le GIP Seine-Aval sous le pilotage et en concertation avec la DREAL Normandie.